

**Motifs de la décision prise suite aux observations du public
Consultation du 22 septembre au 13 octobre 2021**

**Projet d'arrêté
portant modification du site Natura 2000
« Alpes Mancelles »**

Trois observations sur le projet d'arrêté portant modification du site Natura 2000 « Alpes Mancelles » ont été émises lors de la phase de consultation du public.

Ces observations portent sur la chasse et n'ont pas de lien avec l'objet de l'arrêté. Dans ces conditions, il est donc décidé de conserver le projet d'arrêté dans la version soumise à la consultation du public.